

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2295**

commune (s) : Francheville

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, chemin de Cachenoix et appartenant à Mme Gisèle Soulier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 16 mai 2011**

**Décision n° B-2011-2295**

commune (s) : Francheville

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain située 11, chemin de Cachenoix et appartenant à Mme Gisèle Soulier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin du Cachenoix à Francheville, une parcelle de terrain de 185 mètres carrés à détacher de la propriété appartenant à madame Gisèle Soulier au numéro 11 de cette voie et cadastrée sous le numéro 200 de la section B0.

Aux termes du compromis, madame Gisèle Soulier céderait le terrain en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit, étant entendu que la Communauté urbaine fera procéder à ses frais aux travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment la réalisation des fondations du mur à construire par le vendeur ainsi que la création d'une entrée charretière et le remplacement des végétaux existants, le tout estimé à 21 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain cadastrée sous le numéro 200 de la section B0, située 11, chemin de Cachenoix à Francheville et appartenant à madame Gisèle Soulier dans le cadre de l'élargissement de cette voie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

**5° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 21 000 € TTC pour les travaux à effectuer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.**